

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

N° 59 CA

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES 10		
Présents	Représentés	Absents
8	2	9
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		
N° 11/02/26 - 01		
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026		

L'an deux mille vingt-six et le 11 février à 14h40.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann Tainguy**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann Tainguy, Claude Arnaud-Galli, Pierre Pelletier, Enora Mignonneau, Thomas Dieulle, Gaston Secondi, Olivier Millagou, Solange Triger

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Rémy Levraud remplacé par Stéphanie Pétralia
Claire Rannou remplacé par Dalia Messara

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Mohamed Mahali représenté par Claude Arnaud-Galli
Jean-Sébastien Vialatte représenté par Yann Tainguy

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Valérie Mondone, Véronique Lenoir, Jean-Pierre Blanc, Hélène Bill, François Carrassan, Nadine Epinasse, Raphael Dupouy, Laetitia Quilici, Laurent Cunéo

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026

N° D'ORDRE : 11/02/26-01

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

L'année 2026 sera la sixième année de fonctionnement au sein du bâtiment les Beaux-Arts dans le nouveau Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet à Toulon.

Ce budget primitif est conforme aux grandes orientations que nous avons définies le 18 Décembre 2025 lors du débat d'orientation budgétaire avec des nuances entre les chapitres 011, 012 dans la section de fonctionnement. Les contributions des trois autorités de tutelle de l'ESADTPM que sont la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Etat et le Département du Var pour l'année 2026 s'élèveraient à 2 881 646 €.

Le budget primitif 2026 s'élève à 3 305 196 €. Il est équilibré en dépenses et en recettes dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	92 000 €	92 000 €
Section de fonctionnement	3 213 196 €	3 213 196 €
TOTAUX	3 305 196 €	3 305 196 €

Je vous propose d'examiner tour à tour la section d'investissement et la section de fonctionnement.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 92 000€.

A- Les dépenses

Les dépenses s'élèvent à 92 000 € ; il s'agit de continuer à renouveler le matériel informatique, son, vidéographie, enregistrement, photographique et pédagogique indispensables pour un enseignement de qualité en fonction du projet pédagogique et des nouvelles maquettes d'enseignement. Les dépenses sont identiques à celles prévues au Débat d'Orientations Budgétaires Pour 2026, après consolidation des inventaires techniques nous investirons notamment dans des renouvellements informatiques.

B - Les recettes

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une opération d'ordre d'amortissement des immobilisations au chapitre 040 pour 92 000 €.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 213 196 €.

A- Les dépenses

Le chapitre 011 (charges générales) pour 377 677 €, retrace les charges à caractère général découlant de l'activité de l'Ecole que l'on peut différencier en deux parties :

- Les charges liées à la pédagogie (voyages et hébergements, transports collectifs, salons et expositions, consommables ateliers, petits équipements, prestations de services extérieurs, aides et communication). En 2025 nous avons pu mettre en place une analyse plus précise en lien avec la pédagogie afin de récupérer des chiffres fiables pour un meilleur pilotage. Nous poursuivrons ce travail en 2026 avec mettant en place une distinction analytique au niveau des remboursement de notes de frais, qui ne seront plus englobées dans les payes et dans le chapitre 012 mais en charges de fonctionnement du chapitre 011. Pour 2026 le montant alloué est de 167 627 euros.
- Les charges de fonctionnement général s'élèvent à 210 050 euros, et comprennent notamment la prestation de service d'entretien du bâtiment, et les produits d'entretien, les fournitures administratives, la location immobilière de la galerie de l'école et les charges locatives, les assurances, l'entretien et le carburant du véhicule, les frais de télécommunication, la location et la maintenance des photocopieurs, et la refacturation dans le cadre de la convention de mise à disposition de services par la Métropole TPM, la refacturation des fluides pour l'exercice.

- Il faut noter que cette prévision tient compte de la reprise en main totale des fonctions de gestion et de comptabilité par les agents de l'ESAD. La convention de mise à disposition de services est en cours de travail pour une remise à jour sur les différents chapitres avec les services de TPM, nous y mettrons à jour le chapitre relatif aux finances.
- A noter également un changement prévisible sur le chapitre de la refacturation relative aux ressources humaines compte tenu du rééquilibrage entre agents mis à disposition par la Métropole, et agents ésadtpm, et de la reprise en direct par les services de l'école de certains dossiers RH (gestion des congés, des tickets restaurants notamment).

Chapitre 011 répartition	DEPENSES
Charges de fonctionnement général	210 050.00 €
Charges liées à la pédagogie	167 627.00 €

Le chapitre 012 retrace les charges de personnel, incluant le personnel mis à disposition, le personnel de l'EPCC ainsi que les intervenants, qui restent inchangées et représentent un montant global de 2 653 519 €.

Les charges de personnel des agents TPM mis à disposition sont évaluées à 478 265 € et les charges de personnel des agents EPCC ESADTPM représentent 2 030 254 €, les vacataires représentent 145 000 €. En effet une bascule a eu lieu lors des deux dernières années, et notamment pour 2026, certains agents de TPM ayant rejoint administrativement l'école (mutations, mise en disponibilité)

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante - est provisionné pour un montant de 90 000 €. Elles comprennent notamment :

- les droits d'utilisation de licences informatiques ;
- l'aide aux diplômés des étudiants ;
- les bourses de mobilité Erasmus.
- Les bourses de résidences

Les sommes inscrites sur ce chapitre pourront évoluer courant 2026 en fonction des attributions effectives de bourses Erasmus.

Puis, au chapitre 042 figure une opération d'ordre d'un montant de 92 000 € correspondant à la dotation aux amortissements.

B - Les recettes

Les recettes prévisionnelles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANTS
Métropole TPM	2 590 000 €
Etat fonctionnement et projet	200 000 €
Etat compensation exonération inscriptions boursiers	36 000 €
Etat compensation prise en charge jurys	5 646 €
Conseil Départemental	140 000 €
Etat résidences	11 250 €
Projets résidences	10 000 €
Subvention Erasmus (Europe)	45 000 €
Etat culture pro	25 000 €
Etat VHSS	2 000 €
Etat AMI	7 800 €
Cordées de la réussite	4 500 €
Mécénat	10 000 €
Frais d'inscription (Pratiques amateurs, Coursus diplômant)	161 000 €
CVEC	13 000 €
Redevances distributeurs	6 500 €
Convention de mise à disposition de personnel et services TVT	20 500 €
Taxe apprentissage	15 000 €
TOTAL :	3 213 196 €

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses :

CHAPITRES		BP 2024	BP 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	8 000 €	16 000 €	16 000 €
21	Immobilisations corporelles	113 027 €	76 000 €	76 000 €
	TOTAL :	121 027 €	92 000 €	92 000 €

Les Recettes :

CHAPITRES		BP 2024	BP 2025	BP 2026
040	Amortissement des immobilisations	81 027 €	92 000 €	92 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000 €	0	0
	TOTAL	121 027 €	92 000 €	92 000 €

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses :

CHAPITRES		BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	367 116.00 €	329 086.00 €	377 677.00 €
012	Charges de personnel	2 594 370.00 €	2 653 519.00 €	2 653 519.00 €
CHAPITRES		BP 2024	BP 2025	BP 2026
65	Autres charges de gestion courante	58 700.00 €	45 000.00 €	90 000.00 €
67	Titres annules	1 000.00 €	2 000.00 €	0 €
042	Dotations aux amortissements	81 027.00 €	92 000.00 €	92 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00 €	0 €	0 €
	TOTAL	3 142 213.00 €	3 163 353.00 €	3 213 196.00 €

Les Recettes :

CHAPITRES		BP 2024	BP 2025	BP 2026
70	- Produits des services, du domaine et des Ventes diverses (inscriptions)	164 000 €	176 353 €	161 000.00 €
	- Produits des services (convention)	19 514 €	21 000 €	20 500.00 €
	- Produits des services (distributeurs)		6500.00 €	6500.00 €
73	- Impôts et taxes (Taxe d'apprentissage)	13 500 €	10 000 €	15 000.00 €
	- Mécénat		10 000 €	10 000.00€
74	- Dotations et participations	TPM : 2 500 000.00 €	TPM : 2 500 000.00 €	TPM : 2 500 000.00 €
		DRAC : 200 000 €	DRAC : 200 000 €	DRAC : fonctionnement : 200 000 €
		Projets DRAC 50 000 €	Projets DRAC : 50 000€	DRAC autres : 41 646 €
		CD83 : 140 000. 00 €	CD83 : 140 000. 00 €	CD83 : 140 000. 00 €
		Erasmus : 48 900.00 €	Erasmus : 49 500.00 €	Erasmus : 45 000.00 €
		Autres : 6 299.00 €		CVEC : 13 00.00 €
				Etat culture pro : 25 000€
				Etat VHSS : 2 000.00€
				Etat AMI : 7 800.00€
				Cordées de la réussite : 4500.00€
				<u>Résidences</u>
				Etat : 11 250.00 €
			Autres projets résidences : 10 000.00€	
	TOTAL	3 142 213.00 €	3 163 353.00 €	3 213 196.00 €

Tels sont donc les éléments du projet de Budget Primitif 2026.

Après avoir entendu le rapport du Président,
Et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADOPTER l'exposé ci-dessus.

ARTICLE 2

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2026 de l'ESADTPM tel qu'exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 11/02/2026

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

